



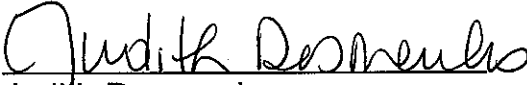
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance régulière de ladite municipalité tenue le 12 février 2014 à 19 h 00 à son siège social situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2014-270 amendant le règlement numéro 2002-122, tel qu'amendé, pour y actualiser les montants de la rémunération des membres du conseil et du Bureau des délégués, revoir à la baisse la rémunération additionnelle au préfet et inclure les modalités de rémunération du poste particulier de président du conseil d'administration du CLD Haute-Yamaska, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Donné à Granby, province de Québec, ce quatorzième (14^e) jour du mois de février deux mille quatorze (2014).


Judith Desmeules
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe